

Michel Gélinas

« ...les distributeurs délaissent de plus en plus le cinéma d'auteur... »

Élie Castiel

Number 224, March–April 2003

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/48368ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La revue Séquences Inc.

ISSN

0037-2412 (print)

1923-5100 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Castiel, É. (2003). Michel Gélinas : « ...les distributeurs délaissent de plus en plus le cinéma d'auteur... ». *Séquences*, (224), 18–19.

Michel Gélinas

« ... les distributeurs délaissent de plus en plus le cinéma d'auteur... »



photo: Rockh Lecompte

Affable, décontracté, généreux. C'est ainsi que se présente Michel Gélinas, depuis 2000, directeur général de Cinéma Libre qui, cette année, fête son 25^e anniversaire. Il nous reçoit dans les bureaux agréablement agrandis de la maison de distribution. L'homme en question détient un BAC en sociologie, une maîtrise en histoire de l'art (cinéma) et un diplôme en gestion des arts des HEC. Selon Gélinas, l'avenir de cet organisme de diffusion du cinéma indépendant repose, entre autres, sur la défense des cinéastes dont Cinéma Libre possède la majorité des films.

Élie Castiel

Fêter 25 ans d'existence, c'est aussi l'occasion de faire un retour en arrière.

Bien entendu. En fait, tout cela a commencé en 1976, avec la sortie de **L'Eau chaude, l'eau froide**, d'André Forcier. Forcier lui-même s'est joint à Pierre Latour, Jean Dansereau, François Brault et d'autres pour créer Cinéma Libre. Ce sont eux les véritables fondateurs de cet organisme. Mais ce n'est qu'en 1977 que l'acte d'incorporation s'est effectué auprès du gouvernement.

Quelle était l'idée derrière ce cheminement particulier ?

À l'origine, et c'est toujours la philosophie de Cinéma Libre, le but était de donner l'opportunité aux cinéastes indépendants de contrôler un peu la promotion, la diffusion et la distribution de leurs films. Au début, les organisateurs mettaient beaucoup l'accent sur

la diffusion de ces films en salles — non seulement à Montréal, mais un peu partout en région et dans les institutions. Ce phénomène revient d'ailleurs à la mode puisque Téléfilm Canada a instauré un programme pilote de distribution alternative pour favoriser les sorties régionales. Beaucoup d'exploitants en région pensent à reprogrammer des films plus marginaux, des films d'auteur. Vingt-cinq ans plus tard, on revient presque à la case départ. À Cinéma Libre, on accompagne les cinéastes depuis la finition de leurs films jusqu'à leur diffusion.

Depuis quelque temps, on remarque que certains de vos longs métrages prennent l'affiche dans des salles jugées plutôt traditionnelles.

C'était en fait le cas lorsque Cinéma Libre a été fondé. Jusqu'aux années 80, on ne diffusait pratiquement que du long métrage de fiction. Tout simplement parce que le cinéma québécois possédait beaucoup d'artisans et que de nombreux cinéastes indépendants réalisaient ce genre de produits. Au fur et à mesure que l'industrie se consolidait, une institutionnalisation se formait également. Avec le temps, les institutions sont devenues très importantes, ce qui a permis de voir l'éclosion de maisons de production. Un calque en quelque sorte du système américain. Mais aujourd'hui, les indépendants, on les retrouve particulièrement dans les moyens et courts métrages, dans les films expérimentaux et les documentaires. Dans l'histoire de Cinéma Libre, il est effectivement vrai que le but de notre mission était (et continue de l'être) de diffuser des films en marge de l'industrie. Par contre, dernièrement, un film comme **Hochelaga** nous a permis d'être reconnu à Téléfilm comme un distributeur susceptible de recevoir une enveloppe monétaire. Sur ce plan, les critères de sélection de cet organisme gouvernemental se basent sur les succès aux guichets. Aujourd'hui, Cinéma Libre s'implique beaucoup plus en amont. Nous lisons les scénarios qui nous sont proposés et y apportons des suggestions pour que les projets puissent avoir l'aval des institutions.

Sur quels critères vous basez-vous pour distribuer un film ?

Il y a autour de cela, toute une mécanique. Deux comités ont été formés. D'une part, il y en a un pour les projets et les membres se basent sur la lecture des scénarios. L'autre comité est celui qui s'occupe des acquisitions des projets déjà terminés. Parmi les critères les plus importants, on privilégie notamment celui de l'*esprit de collection* — c'est-à-dire que nous tenons le plus possible à acquérir l'ensemble de l'œuvre des cinéastes auxquels nous croyons. C'est le cas, par exemple, de Donigan Cumming.

Par contre, vous devez faire face à la concurrence d'autres maisons de distribution.

Bien entendu. Sauf que les règles de la diffusion changent également. Prenons par exemple le cas de Bernard Émond. Cinéma Libre possède toute la collection de ses documentaires. Mais ses fictions, à cause de certains impératifs de production, se trouvent ailleurs. En fait, les règles de financement des projets ont été énormément modifiées et les distributeurs délaissent de plus en plus le cinéma d'auteur dans lequel ils ne veulent presque plus investir. La marge de manœuvre pour ce genre de films rétrécit. Pour y parvenir, les distributeurs qui prennent le risque doivent avoir une ou deux *locomotives* durant l'année pour justifier leur rendement.

Cinéma Libre devra-t-il s'ajuster à ces nouvelles réalités économiques ?

Évidemment, sauf que nous ne nous imposerons jamais des produits purement commerciaux. Mais la pression existe autant chez les distributeurs que chez les producteurs. Le but des organismes gouvernementaux est de restreindre le nombre d'enveloppes monétaires. En 2002-2003, sept distributeurs ont reçu des enveloppes. En 2003-2004, ce nombre est, semble-t-il, réduit à trois. Dans pareilles situations, les petits distributeurs risquent à peine de survivre ou de carrément disparaître. À Cinéma Libre, même si nous devons réduire les effectifs, nous avons l'intention de continuer à défendre et à diffuser le genre de cinéma auquel nous avons toujours cru. Cette année, par exemple, est une année exceptionnelle pour notre maison de distribution. Nous sortons en effet sept longs métrages, dont **Saved by the Belles** de Ziad Touma et **Les Immortels** de Paul Tinel.

Comment voyez-vous l'avenir de Cinéma Libre ?

De façon tout à fait positive. Malgré les difficultés que traverse le milieu du cinéma, les cinéastes n'ont jamais autant créé, tant dans le cinéma traditionnel que dans la vidéo et les nouvelles technologies. Pour marquer notre 25^e anniversaire, nous avons l'intention de publier un manifeste contemporain qui fera le pont avec celui que René Bail¹ publiait sous le titre, aussi évocateur que révélateur, de *Manifeste pour le cinéma libre...* 

¹ Cinéaste marginal, très peu connu, René Bail signe *Manifeste pour le cinéma libre* en 1972, poussant les cinéastes à réfléchir sur le véritable sens de leur art. Sa proclamation octroie, entre autres, la totale liberté au réalisateur, déjouant ainsi les règles économiques et contraignantes de la production.

Guy L'Écuyer dans **Bar salon**

